

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le 10 avril 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril 2017, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Pascal PITOR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Valérie MOREL et, Conseillers Municipaux.

Procuration : Mme Sophie TUDAL à Mme Valérie MOREL.

Absent : M. Frédéric HENRIO.

Secrétaire de séance : M. Henri BOUTET.

1 - D : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2017 est approuvé après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - D : ILOT DU CENTRE BOURG : REVENTE DES PARCELLES DE L'EPFB A LA COMMUNE

M. le Maire rappelle le projet de la Commune de Saint-Evarzec de densifier son centre bourg, tout en assurant la mixité sociale en réalisant un programme de construction de logements sociaux sur la Rue de Cornouaille.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sur ce secteur.

Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a fait appel à l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPFB), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 15 décembre 2014. L'EPF a acquis les biens suivants :

Commune	Références cadastrales		Contenance (en m ²)	Acte authentique	
	Section	Numéro		Date de l'acte	Prix d'achat TTC
SAINT-EVARZEC	AA	261	430 m ²	17/11/2015	87.000 €
SAINT-EVARZEC	AA	348	812 m ²	17/11/2015	
SAINT-EVARZEC	AA	262	250 m ²	01/06/2015	94.000 €

A la demande de la Commune, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation. La commune émet donc le souhait d'acheter ces biens à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Le prix de revente a été calculé conformément à la convention opérationnelle du 15 décembre 2014. Il s'agit du prix de revient, c'est-à-dire du total des sommes dépensées par l'EPF (prix d'achat, frais de notaires, coût de démolition et dépollution, taxes foncières, etc) plus l'application d'un taux d'actualisation de 1%/an du prix du bien de 2014 à 2015. Par contre les coûts de structure de l'EPF (temps passé sur les négociations, le suivi des actes, l'AMO sur les travaux) ne sont pas refacturés à la commune.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF de Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu l'article R. 321-9 du Code de l'urbanisme,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-4 concernant l'acquisition à titre onéreux,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et son article L.1211-1 et le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.1311-9 à 12 relatifs aux procédures d'acquisition, notamment la consultation de l'Etat préalablement à toute entente amiable,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et ses articles L.1212-1, L.1212-2, L.1212-6 et le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2241-3, L.1311-13, R.2241-4, R.2241-5 relatifs aux actes produits dans le cadre d'une acquisition,

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la Commune de Saint-Evarzec et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne le 15 décembre 2014,

Vu l'avis de France Domaine en date du 23 mars 2017,

Considérant que, pour mener à bien le projet Centre Bourg consistant à la construction d'un programme de logements sociaux, la Commune de Saint-Evarzec a fait appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées Rue de Cornouaille, ainsi que pour procéder aux travaux de démolition / dépollution nécessaires,

Considérant que ce projet entre désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne revende à la commune de Saint-Evarzec les biens en portage,

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 18 de la convention opérationnelle, et est aujourd'hui estimé à deux cent vingt-neuf mille cent quarante euros et soixante-neuf centimes (229.140,69 € HT), se décomposant comme suit :

Le prix d'acquisition des emprises foncières	181.000,00 €
Les frais d'acquisition (frais d'acte, de publicité, honoraires de négociation dus à des tiers lors de l'achat...)	4.142,30 €
Les impôts fonciers	1.337,00 €
Les frais annexes (expert, avocat, hypothèques...)	0,00 €
Les dépenses de remise en état du foncier : - diagnostics techniques - déconstruction, - dépollution, - autres travaux	42.007,96 €
Les frais d'actualisation à 1%/an	653,43 €
Le prix de revient hors taxes est égal à	229.140,69 € HT

Une TVA à 20 % doit être appliquée sur une partie de ce montant. Le coût d'acquisition de la propriété BOURBIGOT n'entre pas dans l'assiette de la TVA car il n'y a pas eu de changement de destination, l'état de la maison la rendant impropre à l'habitation. Le montant de la TVA dû est de 28 428,14 €, ce qui porte le montant total du prix de cession de l'EPF à la commune à **257 568,83 € TTC**.

Considérant que les chiffres du tableau ci-dessus, sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, et qu'en conséquence, la commune de Saint-Evarzec remboursera en outre à l'EPF, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-dessus, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien d'ici la signature de l'acte authentique de vente,

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée,

Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF, signée le 15 décembre 2014 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPFB :

- Densité de logements minimale de 20 logements/hectare
- 30% minimum de logements locatifs sociaux
- Réaliser des constructions neuves d'habitation performantes énergétiquement, en respectant les normes en vigueur ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DEMANDER que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Saint-Evarzec des parcelles suivantes :

Commune de Saint-Evarzec	
Parcelles (références cadastrales)	Contenance cadastrale (en m ²)
AA 261	430 m ²
AA 348	812 m ²
AA 262	250 m ²
Soit une contenance cadastrale totale de	1 492 m²

D'APPROUVER les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 18 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant hors taxe de deux cent vingt-neuf mille cent quarante euros et soixante-neuf centimes (229.140,69 € HT) à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,

D'APPROUVER la cession par l'EPF à la commune, des biens ci-dessus désignés, moyennant le prix de deux cent vingt-neuf mille cent quarante euros et soixante-neuf centimes (229.140,69 € HT),

D'ACCEPTER de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens au titre du portage foncier,

DE DESIGNER la SCP COROLLER-AMELOT-LANOE-BEYER-CARETTE et CARETTE, notaires associés à Fouesnant, pour rédiger l'acte de cession,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

M. René ROCUET estime que le portage de ces acquisitions par l'EPFB a engendré un surcoût important pour une durée limitée, d'autant plus que les frais de notaire seront à payer deux fois.

M. le Maire répond que le portage était la meilleure solution. Il aura duré presque 3 ans et aura permis de lancer l'opération.

3 - D : VENTE DE TERRAIN A BEG AR VEIL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait décidé, par délibération du 11 mai 2015, d'acquérir auprès de la SCI de Beg ar Veil, représentée par Mme Carole GOURLAOUEN, un terrain situé à Beg ar Veil (route de Quimper) cadastré en section E sous le N° 1 149 d'une surface de 202 m².

Situé à proximité des équipements communaux de Créac'h Veil, cette acquisition représentait une opportunité afin de développer le pôle de loisirs de Créac'h Veil. Dans le contexte financier actuel de la commune qui oblige à limiter le développement de nouveaux projets et compte tenu de la volonté des acquéreurs de la propriété riveraine, M. Steven CHANSAUD et Mme Marie-Laure MERRIEN, de constituer un ensemble foncier cohérent, il est proposé de leur vendre cette parcelle.

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 50 € le m², soit 10 100 €, correspondant au prix d'achat par la commune par acte notarié du 18 novembre 2015. Par lettre du 14 mars 2017, les acquéreurs ont donné leur accord écrit sur ce montant.

Il est dès lors demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la vente de cette parcelle au prix de 10 100 €. Il est précisé que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VENDRE à M. Steven CHANSAUD et Mme Marie-Laure MERRIEN la parcelle cadastrée en section E sous le N° 1 149 au prix de 10 100 €,

DE DESIGNER la SCP COROLLER-AMELOT-LANOE-BEYER-CARETTE et CARETTE, notaires associés à Fouesnant, pour rédiger l'acte de vente,

D'AUTORISER M. Le Maire à signer l'acte de vente.

4 - D : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU TERRAIN DE KERDELEC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 6 mai 2013, le contrat de location du terrain de Kerdélec avait été reconduit pour une période de 3 ans expirant le 30 Avril 2016, pour un loyer annuel de 1 170 €.

Ce terrain cadastré en section C sous les n° 767 p et 769 p, d'une surface approximative de 17 500 m², est utilisé par deux associations communales pour la pratique du football : l'USSE et le Foot Corpo. Des aménagements importants ont été réalisés pour permettre l'accueil des sportifs; une ancienne classe préfabriquée et deux modules de vestiaires-sanitaires y sont installés. Ces équipements sont également mis à disposition de scouts ou autres camps itinérants de jeunes en été, de façon ponctuelle.

Au vu de ces éléments, il est souhaitable de renouveler la convention de location du terrain pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la mise en service des terrains de Moustlerlann. M. Auguste CORNEC, propriétaire de ce terrain, a donné son accord pour une reconduction moyennant un loyer annuel de 1 284,10 €, réévalué sur la base de l'indice national des fermages.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

M. René ROUET se demande s'il n'y a pas un problème de vétusté au niveau des vestiaires de Kerdélec. Mme Cathy GARREAU confirme que les installations sont délabrées.

M. le Maire reconnaît cet état de vétusté mais répond que l'objectif est de transférer le terrain annexe au Bourg, à Moustlerlann. Les vestiaires sont prêts. La commune ne va pas engager de gros frais à Kerdélec.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE RECONDUIRE le contrat de location du terrain de Kerdélec pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la mise en service des terrains de Moustlerlann, moyennant un loyer annuel de 1 284,10 €.

D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat de location.

5 - D : PROGRAMME DES TRAVAUX 2017

M. Serge QUEMERE informe le Conseil Municipal que la Commission des Travaux s'est réunie le 20 Mars 2017 et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 3 avril 2017.

M. QUEMERE donne lecture au Conseil du compte-rendu de ces commissions. Les estimations financières sont les suivantes :

- VOIRIE -

Nature des travaux	Montant T.T.C.
Marché voirie	64 600
Travaux hors marché de voirie	29 300
TOTAL	93 900 €

- BATIMENTS COMMUNAUX -

Affectation	Montant T.T.C.
Mairie	11 850
Ecole maternelle	3 000
TOTAL	14 850 €

- MOBILIER ET MATERIEL -

Nature	Montant T.T.C.
Service voirie	14 650
Service bâtiments	7 200
Service espaces verts	1 600
Autres	11 825
TOTAL	35 575 €

Ces dépenses sont à prévoir au budget 2017 dans les opérations d'équipement correspondantes en section d'investissement (programmes 11, 12 et 13), pour un montant total de 144 325 €.

M. Jérôme GOURMELEN regrette que les travaux de rénovation énergétique de la Maison Communale n'aient pas été pris en compte. Ils auraient pu faire l'objet de subventions et auraient été amortissables. Ils auraient généré des économies de fonctionnement et auraient amélioré le confort des usagers.

M. Michel GUILLOU répond que le coût de ces travaux a été évalué à 140 000 € et qu'il aurait fallu attendre longtemps avant d'avoir un retour sur investissement.

M. le Maire ajoute que ce bâtiment est très peu chauffé, depuis qu'il ne sert plus de restaurant scolaire. Le chauffage est passé au gaz naturel, ce qui a déjà généré des économies. Il faut une programmation globale de rénovation de l'ensemble. Ces travaux n'ont pas été considérés comme prioritaires.

M. Michel GUILLOU ajoute que cette salle ne sert qu'à 20 ou 30 % de ses capacités.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN demande à quoi correspondent les crédits pour l'élévateur de PMR et si ce projet pourra faire l'objet de subventions. M. le Maire répond que ces crédits serviront à financer les études sur 2017 et que des subventions pourront être demandées pour les travaux.

M. René ROCUET est inquiet concernant la voirie. Il faut réaliser un minimum de travaux tous les ans.

Mme Sophie BOYER rappelle que le Conseil Départemental a supprimé le programme d'aide à la voirie communale, ce qui ne facilite pas l'engagement de travaux.

M. le Maire ajoute que les routes sont bien plus dégradées dans certaines communes, voire même les routes départementales. Les réparations annuelles effectuées permettent de conserver nos infrastructures en état.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Serge QUEMERE et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 23 voix pour et 3 voix contre (M. Patrick LE GUYADER, Mme Nathalie DROAL et M. Jérôme GOURMELEN),

D'APPROUVER le programme des travaux 2017 défini ci-dessus.

6 - D : SEJOUR D'ETE ORGANISE PAR L'ESPACE JEUNES : FIXATION DES TARIFS

M. Etienne CHEREAU propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'un séjour organisé cet été par l'Espace Jeunes.

Ce séjour aura lieu du 24 au 28 juillet 2017. Il s'agit d'un camp multi-activités avec un hébergement en camping à la base nautique de Pont-Coblanc sur la commune de PLEYBEN. Sont concernés 15 jeunes de 13 à 15 ans qui seront encadrés par 2 animateurs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Jeunes domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	97,50 €
1576-2100	136,50 €
2101-2625	165,75 €
2626-3150	195,00 €
3151-4200	204,75 €
4201-5250	224,25 €
> 5250	263,25 €

Jeunes domiciliés hors de la commune : 263,25 €.

Activités proposées : tir à l'arc, stand up paddle, grimpe d'arbre, kayak.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 3 avril 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Etienne CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER les tarifs présentés ci-dessus pour le séjour d'été de l'Espace Jeunes.

7 - D : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTAT

M. Michel GUILLOU propose au Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, d'affecter les résultats de l'exercice 2016 du Budget Principal et des budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2016	615 158,42 €
Excédent d'investissement reporté 2016	163 206,20 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2016	615 158,42 €

BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS

Excédent de fonctionnement 2016	10 857,66 €
Excédent d'investissement reporté 2016	6 949,15 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2016	10 857,66 €

BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS

Excédent de fonctionnement 2016	6 183,79 €
Excédent d'investissement reporté 2016	8 173,40 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2016	6 183,79 €

Ces propositions ont reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du 3 avril 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2016 du Budget Principal et des budgets annexes conformément aux propositions ci-dessus.

8 - D : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS

Conformément au code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

Il est proposé d'allouer au CCAS pour 2017 un montant de 8 710 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 3 avril 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VOTER une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 8 710 € et d'inscrire les crédits au compte 657362 du budget principal.

9 - D : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Au vu de l'état fiscal notifiant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2017, le produit fiscal de référence s'élève à 1 448 300 € à taux constants. Ce produit provient de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat s'élève à 61 076 €.

Il a été proposé, en Commission des Finances du 3 avril 2017, conformément au rapport d'orientation budgétaire, de maintenir le taux de la taxe d'habitation à 14,95 %, celui de la taxe foncière sur le non bâti à 47,33 % et d'augmenter celui de la taxe foncière sur le bâti de 6% pour le porter à 16,09 %. Les taux et les produits attendus sont répertoriés dans le tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition 2017	Taux constants	Produits 2017 à taux constants	Propositions de taux 2017	Produits attendus 2017
Taxe d'habitation	4 123 000 €	14,95 %	616 389 €	14,95 %	616 389 €
Taxe foncière (bâti)	5 205 000 €	15,18 %	790 119 €	16,09 %	837 484 €
Taxe foncière (non bâti)	88 300 €	47,33 %	41 792 €	47,33 %	41 792 €
TOTAL			1 448 300 €		1 495 665 €

Le projet de budget a été établi sur cette base.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 23 voix pour et 3 voix contre (M. Patrick LE GUYADER, Mme Nathalie DROAL et M. Jérôme GOURMELEN).

DE VOTER les taux d'imposition proposés dans le tableau ci-dessus pour les taxes directes locales en 2017.

10 - D : BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

La Commission des Finances, réunie le 3 avril 2017, a examiné le projet de Budget Primitif 2017 de la Commune.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 508 195 € en section de fonctionnement et 1 765 062,62 € en section d'investissement.

M. Jérôme GOURMELEN demande ce qui est prévu en 2017 pour l'aménagement de la zone de loisirs de Mousterrann. M. le Maire répond qu'il va recontacter l'équipe de maîtrise d'œuvre pour voir si des économies sont possibles, avant de préparer le programme de travaux. M. Patrick LE GUYADER déplore que les 580 000 € de travaux inscrits au budget ne soient pas utilisés en 2017 et devront être annulés.

M. René ROCUET constate qu'il n'y a pas eu d'investissements depuis 2 ans et qu'il n'y a pas d'augmentation des recettes en perspective. S'y ajoute un risque de diminution des attributions de compensation de la CCPF. Il se dit inquiet pour l'avenir. Le seul levier est le recours à l'impôt. Il ajoute que l'on n'entend plus parler de l'aménagement du carrefour de Carn Yann ou de la 2^{ème} tranche de Croas an Intron.

M. Michel GUILLOU estime que les difficultés sont derrière nous. La situation commence à s'améliorer.

M. le Maire ajoute que la commune a eu un programme d'investissements très dynamique ces dernières années mais que nos ressources n'augmentent pas beaucoup. Des inquiétudes émergent sur la taxe d'habitation. Il compte cependant sur la croissance de la population avec l'augmentation du nombre de demandes de permis de construire. La commune reste attractive vu sa situation géographique.

M. René ROCUET répond que l'on n'a aucune réserve foncière.

M. le Maire souligne qu'il y a des transactions en cours. Il a reçu récemment un promoteur immobilier qui souhaite développer un projet à Saint-Evarzec. A cette occasion, il lui a demandé, comme il le fait pour tous ces types de projets, de réserver une part de logements sociaux dans le programme de l'opération.

Mme Sophie BOYER souligne que le dossier de Carn Yann avance. Le Conseil Départemental a voté un programme de 700 000 € sur ce projet et les arrêts de bus devraient être prêts pour la rentrée scolaire. M. le Maire a rencontré les riverains en présence du Président de la C.C.P.F. pour entamer des négociations foncières.

M. René ROCUET s'en réjouit.

M. Jean-Luc QUEMERE trouve consternant d'entendre des personnes négatives.

M. Patrick LE GUYADER précise que ce budget est sans surprise car les orientations avaient été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Il regrette que les travaux de remplacement des huisseries de la Maison Communale n'aient pas été retenus, d'autant plus que les crédits provisionnés pour le Syndicat d'eau ont été annulés.

M. le Maire rappelle qu'il faut un projet global sur la Maison Communale.

M. Patrick LE GUYADER constate que l'état de la voirie est très satisfaisant car une réserve importante de crédits était votée à cet effet tous les ans. Il faudra par contre faire attention pour l'avenir. Il estime que le budget présenté est un budget de remboursement de la dette. Il déplore à nouveau le manque d'étude prospective, qui aurait pu être réajustée au coup par coup.

M. Michel GUILLOU précise que l'on s'aperçoit aujourd'hui que l'on a perdu 500 000 € de dotations, ce qui n'était pas prévisible.

M. Patrick LE GUYADER ajoute que l'on ne voit pas encore l'impact de l'augmentation du nombre de permis de construire sur les bases d'imposition. M. le Maire précise que le décollage des demandes est récent.

M. le Maire reconnaît qu'il s'agit encore d'un budget de rigueur. L'augmentation des impôts ne compensera pas l'augmentation des dépenses. Il remercie l'Adjoint aux Finances, la Commission des Finances, les responsables des commissions et les services pour leur vigilance dans la maîtrise des dépenses.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 20 voix pour, 6 voix contre (MM et Mmes Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, Jérôme GOURMELEN, René ROCUET, Valérie MOREL et Sophie TUDAL par procuration),

D'ADOPTER le budget primitif 2017 de la commune tel qu'il a été présenté.

11 - D : BUDGET PRIMITIF 2017 DE L'ATELIER-RELAIS

La Commission des Finances, réunie le 3 avril 2017, a examiné le projet de Budget Primitif 2017 de l'Atelier-Relais mis à disposition de l'association « les Papillons blancs ».

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 065 € en section de fonctionnement et à 27 791,81 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2017 de l'Atelier-Relais tel qu'il a été présenté.

12 - D : BUDGET PRIMITIF 2017 DU COMMERCE-RELAIS

La Commission des Finances, réunie le 3 avril 2017, a examiné le projet de Budget Primitif 2017 du Commerce-Relais.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 110 € en section de fonctionnement et à 18 637,19 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2017 du Commerce-Relais tel qu'il a été présenté.

13 - D : INFORMATIONS DIVERSES

- 📖 M. le Maire informe le conseil de la modification des modalités du tirage au sort des jurés d'assises. Il n'est plus réalisé en séance de conseil municipal. Un tirage au sort électronique sera réalisé à la mairie en public le mardi 11 avril à 10 H, après insertion d'un avis dans la presse. M. le Maire donnera lecture de la liste des 9 personnes tirées au sort lors du prochain conseil municipal.
- 📖 M. le Maire informe le conseil que les jeunes ont lancé ce lundi matin le départ de la semaine du vélo. Ils ont entamé à 9 H 30 « le relais St-E propre » de run and bike sur le circuit du Tour du Finistère. Ils interviendront lors de leurs différentes étapes sur l'éthique et les bienfaits du sport.
- 📖 M. Henri BOUTET informe le conseil qu'il a participé le jeudi 6 avril à une réunion publique à Fouesnant au sujet de la lutte contre le frelon asiatique. Il a distribué aux conseillers un guide pour le piégeage des fondatrices avec un tableau de comptage à compléter. Cette démarche est importante car elle permettra de réduire le budget de destruction des nids qui est de plus en plus élevé au fil des années. Une nouveauté est introduite dans la procédure cette année : une autorisation écrite du demandeur devra être signée avant l'intervention, pour se prémunir de tout contentieux ultérieur.
- 📖 Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN présente un point sur les actions du CCJ, qui a repris ses activités avec l'assistance de Laëtitia RUNAVOT et de Fanny DERRIEN. Les 15 jeunes que compte le CCJ, du CM2 à la 3^{ème}, sont très dynamiques. Ils travaillent actuellement sur le projet de la chasse à l'œuf sur le site du bois du Moustoir que la plupart d'entre eux ont découvert à cette occasion. La chasse se tiendra dans la partie du bois la plus facile d'accès. Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'accueil de loisirs qui a confectionné des œufs en plastique de 6 couleurs différentes qu'il conviendra de rechercher pour obtenir des œufs en chocolat. Les jeunes participent à la promotion de cet événement. Ils ont démarché les commerçants pour distribuer des affiches. Ils ont un autre projet concernant la sensibilisation à l'environnement avec le défi Recyclum, en lien avec la Maison de l'Enfance. Ils visiteront également le Conseil Départemental le 26 avril. Le projet de renouvellement de la journée sportive et culturelle a été ajourné faute de temps. Il sera repris l'année prochaine.

M. le Maire souligne que le CCJ pourrait avoir des projets d'intérêt général plus poussés, avec un budget à gérer.

📖 Réunions et manifestations :

- Mardi 11 avril à 10 H : Tirage au sort des jurés d'assises.
- Mardi 11 avril à 20 H 30 : CCAS.
- Mercredi 12 avril à 14 H 30 à l'Agora : Projection d'un film policier pour enfants dans le cadre d'Agora Ciné Kids.
- Mercredi 12 avril sur l'esplanade de la Halle des Sports à 11 H : inauguration de la borne de recharge des véhicules électriques, à 14 H : animations sur le thème de la sécurité routière et à 20 H 30 à la Maison Communale, vélo cinéma (projection du film « la Grande Boucle » avec Clovis Cornillac).
- Mercredi 12 avril (RDV à 7 H sur l'esplanade de la Halle des Sports) : Randonnée cyclotouriste « A la découverte des routes du Tour du Finistère ».
- Vendredi 14 avril à 17 H (RDV sur l'esplanade de la Halle des Sports) : Relais VTT.
- Vendredi 14 avril à 19 H à la Halle des Sports : Soirée antillaise.
- Samedi 15 avril à 11 H 40 : Départ du Tour du Finistère.
- Mercredi 19 avril à 15 H à l'Agora : spectacle « Vous avez dit bizarre » par la Compagnie Ecoutez voir.
- Samedi 22 avril au Bois du Moustoir : chasse à l'œuf organisée par le CCJ.
- Dimanches 23 avril et 7 mai : Election présidentielle.
- Mardi 2 mai à 20 H 30 : CCAS.
- Jeudi 9 mai à 20 H 30 : Commission des Finances.
- Vendredi 19 mai à 16 H 30 : Portes ouvertes à l'école maternelle Léonard de Vinci.
- Samedi 20 mai à 15 H à la médiathèque : Murder party animée par Stéphane JAFFREZIC.

📖 Date du prochain Conseil Municipal : le Jeudi 18 mai 2017 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 20 et ont signé les membres présents.